

Modalité de Déroulement et d'évaluation et de Soutenances des PFE Master

(Département d'Informatique Université 08 Mai 1945 Guelma)

Afin d'assurer un bon déroulement des soutenances des Projets de Fin d'études (PFE), les enseignants membres des jurys de soutenances (y compris les encadreurs) sont invités à respecter les règles et orientations suivantes:

1. Durée des Soutenances

La durée de la soutenance est de cinquante (50) minutes, réparties comme suit:

- a) 20 minutes pour la présentation (Exposé)
- b) 15 minutes pour les discussions (Question/Réponses)
- c) 15 minutes pour la démonstration de l'application.

Les membres de jury sont libres de choisir l'ordre des opérations a, b et c.

2. Rôle du Président de Jury:

Le président de jury veille au bon déroulement de la soutenance et à la gestion du temps affecté. Il a pour tâches de:

- Vérifier la disponibilité des étudiants candidats et de tous les autres membres de jury.
- S'assurer de l'existence des moyens matériels nécessaires à la soutenance (PV de délibération, DataShow, Micro-ordinateur,). Le cas échéant il prend contact direct avec l'administration du département.
- Il est le seul habilité à ouvrir la séance de soutenance et à la clôturer.
- Il anime les débats, donne la parole aux candidats et peut les interrompre en cas de dépassement du temps affecté.
- Il coordonne avec les autres membres pour enrichir les discussions, en donnant la parole à l'examineur puis à l'encadreur.
- Il peut intervenir, pour poser d'éventuelles questions aux candidats et peut demander des éclaircissements sur la forme et sur le contenu du travail présenté.
- Il est responsable du bon remplissage du PV de soutenance et doit le remettre à l'administration en 03 exemplaires pour chaque candidat. (*Copie électronique en attaché*).

3. Rôle de l'examineur du Mémoire:

L'examineur du mémoire est généralement un spécialiste du domaine du PFE sujet de la soutenance. En conséquence, il a la lourde mission de se pencher sur le contenu scientifique et méthodologique du mémoire. Les tâches le concernant sont :

- Une lecture approfondie du mémoire.
- Identifier les types de questions et remarques sur 3 axes:
 - Forme: Structuration du mémoire, Rédaction, Bibliographie,
 - Contenu: Aspects conceptuels, Etat de l'art, Approche, Contribution....
 - Méthodologiques: Adéquation titre/contenu, démarche....
- Elaboration préalable d'un rapport détaillé sur le mémoire (**non formel**) dans lequel toutes les critiques, remarques, questions conceptuelles.... seront mentionnées.

- Poser toutes les questions aux candidats, demander des explications et éclaircissements....
- Il peut demander d'éventuelles clarifications de la part de l'encadreur.

4. Rôle de l'encadreur des Etudiants:

L'encadreur ayant suivi ses étudiants durant tout le semestre de déroulement du PFE, peut apprécier leurs compétences et aptitudes. Il peut intervenir, après accord préalable du président de jury pour:

- Apporter des éclaircissements supplémentaires sur la problématique, sur la démarche...
- Il peut répondre aux questions posées par l'examineur et/ou le président de jury, dans le cas où les étudiants candidats sont limités et/ou répondent d'une manière ambiguë.
- Il peut donner une appréciation générale sur le comportement et l'assiduité des candidats.

5. La délibération:

- Une note finale est attribuée au projet soutenu. Elle se répartie comme suit :

* Qualité du rapport: /08

* Présentation:/03

* Réponse aux questions:...../03

* Application:/06

Après consensus et discussions, les membres (Encadreur, Examineur et Président) attribuent une note commune.

Ou Chaque membre de jury attribue une note pour chacun des critères su-cités et la note finale calculée est la moyenne des notes attribuées par chaque membre.

Remarque : Si l'écart des notes dépassent trois (≥ 3 point) la moyenne sera celle des deux les plus proches.

Ex : 16,00 ; 13,00 et 14,00 La note sera $\frac{13,00+14,00}{2}$ donc 13,50

La note maximale du PFE soutenu ne peut pas dépasser un dix-huit (16/20). Exceptionnellement, une note supérieure à 16 peut être attribuée à des travaux ayant fait au moins l'objet de communication. Un rapport détaillé faisant ressortir les particularités et les point forts du travail exposé doit être établi et joint au PV de délibération. Ce rapport de motivation doit être signé par le président du jury et l'examineur.